

Cri d'alerte pour les enfants au Mali

Date : 20 avril 2018



Enfants privés d'accès à l'école, enfants enrôlés dans les groupes armés, enfants victimes d'exploitation, enfants drogués, enfants soumis à des violences physiques et sexuelles, ... Tel est le tableau douloureux que le BICE et son partenaire le BNCE-Mali ont peint lors du dialogue interactif avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali à la 37ème session du Conseil des droits de l'homme.

Les enfants au Mali continuent à payer le prix fort du conflit

En juin 2017, à la fin de l'année scolaire, Au moins 500 écoles ont été fermées au centre et au nord du Mali en raison de l'insécurité. **150 000 enfants sont ainsi privés d'accès à l'éducation.** Cette déscolarisation aggrave la vulnérabilité des enfants et des adolescents qui sont, de ce fait, davantage exposés :

- au recrutement par les groupes armés ;
- à la traite et à l'exploitation ;
- à l'exclusion sociale ;
- à la consommation abusive de substances toxiques au quotidien ;
- à des violences de tous types, physiques et sexuelles.

De nombreux enfants au Mali souffrent de ce fait de traumatismes psychologiques profonds.

Le nombre d'enfants des rues progresse au Mali

Par ailleurs, le manque d'accès à l'école amplifie le phénomène des enfants en situation de rue. Ces enfants, totalement livrés à eux-mêmes, viennent grossir les rangs des adolescents qui fuient les zones rurales pour les centres urbains. Pour subsister, nombre d'entre eux commettent des vols et des infractions et se trouvent rapidement en conflit avec la loi.

Ils sont alors face à une justice juvénile encore très limitée, adaptée ni à leur âge, ni à leur situation. Comme le souligne l'[Expert indépendant](#), l'administration judiciaire (magistrats, greffiers, officiers de police judiciaire) et les acteurs du pays chargés de la protection de l'enfance sont aujourd'hui encore insuffisamment formés et spécialisés.

Le BICE et le BNCE-Mali se sont réjouis de voir la question de l'accès à l'école prise en compte dans la [résolution 37/39](#) adoptée par le Conseil des droits de l'homme. **Il est en effet impératif que le gouvernement donne la priorité à l'éducation des enfants au Mali** afin d'éviter toutes les conséquences qui peuvent en résulter, de la recrudescence de la délinquance à l'enrôlement dans les groupes armés.

- Pour aller plus loin
 - [Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali](#)
 - [Résolution 37/39](#) sur la situation des droits de l'homme au Mali